



Opportunités d'engagement

Révision de la directive relative au contrôle technique périodique – enquêtes ciblées attendues bientôt

La consultation publique récemment clôturée relative à la révision de la directive sur le contrôle technique périodique sera suivie d'une consultation ciblée, comprenant des enquêtes qui se dérouleront dans les prochains mois. La FIVA a contribué à la période de consultation (du 6 juillet au 28 septembre 2022) en soumettant sa contribution, laquelle a été reçue par les fonctionnaires de la Commission. Cette consultation ciblée (enquêtes et/ou interviews) de parties prenantes sélectionnées est organisée en deux volets : un premier volet sera axé sur l'évaluation du package existant relatif au contrôle technique et un second volet portera sur l'étude des nouvelles options politiques identifiées. La proposition de la Commission est attendue au Q3 2023. [Lien](#) vers l'initiative.

La FIVA participera à la consultation ciblée des parties prenantes sélectionnées afin de défendre la nécessité de maintenir la définition d'un « véhicule présentant un intérêt historique », telle que reprise dans la directive actuelle.

Développements

Nouvelles règles sur la qualité de l'air – la proposition de la Commission est publiée

La révision proposée tend à fixer des normes intermédiaires de la qualité de l'air UE 2030, plus étroitement alignées sur les directives de l'OMS, tout en plaçant l'UE sur une trajectoire vers une pollution atmosphérique zéro au plus tard en 2050. Il est proposé de réduire la valeur limite annuelle du principal polluant – les particules fines (PM2.5) – de plus de la moitié en 2030. Comme c'est le cas des directives actuelles, la proposition permettrait aux autorités nationales et locales de déterminer les mesures spécifiques afin d'atteindre ces normes. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de lignes directrices européennes quant aux exigences générales minimales pour les zones à faibles émissions (ZFE). La Commission a annoncé qu'elle lancera une **étude dédiée en 2023**, dressant la carte des solutions disponibles afin de permettre une réglementation plus efficace et conviviale des restrictions d'accès aux véhicules urbains (UVAR), en ce compris les zones à faibles émissions (ZFE). Dans sa liste indicative de mesures de réduction de la pollution atmosphérique, la Commission fait référence à des « mesures visant à limiter les émissions du transport [...], y compris les zones à faibles émissions (ZFE) ». [Lien](#) vers la proposition.

La FIVA doit recommander l'exemption des VH des ZFE en raison de leur usage marginal et de leur importance pour notre patrimoine culturel, tout en signalant à la Commission la nécessité d'avoir des lignes directrices harmonisées.

Directive sur les Systèmes de transport intelligents – la procédure législative progresse avec l'adoption du rapport par la Commission TRAN

Le 26 octobre, la Commission Transport (TRAN) a adopté son rapport sur les Systèmes de transport intelligents (STI). La révision de la directive 2010/40/UE vise à augmenter le déploiement des services STI afin d'améliorer les systèmes de transport routier. Ceci est pertinent pour la FIVA, vu que la directive actuelle inclut une exemption pour les véhicules historiques dans le Considérant 10 : « Les véhicules qui sont utilisés principalement pour leur intérêt historique [...] ne devraient pas être concernés par les règles et procédures énoncées par la présente directive. » Les députés européens TRAN soutiennent l'extension des services d'information multimodaux, la communication entre les véhicules et l'infrastructure, ainsi que la mobilité autonome. Il y a également une demande en vue d'avoir plus de données électroniques routières et de circulation par le biais d'une interface utilisateur appropriée. Celle-ci comprend des données sur les infrastructures de carburants alternatifs, les accidents ou les mauvaises conditions routières. La position de la Commission TRAN doit être confirmée en séance plénière du PE (9 novembre), après quoi les négociations en trilogue avec le Conseil et la Commission peuvent débuter. [Lien](#) vers le rapport.

La FIVA doit veiller au maintien de l'exemption pour les véhicules historiques qui peut être utilisée dans toute discussion future à propos de l'impact des STI sur l'usage des véhicules historiques.

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Lars Genild (Président), Sébastien Berthebaud, Giuseppe Dell'Aversano, Wolfgang Eckel, Carla Fiocchi, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářík, Bob Owen, Bert Pronk et Kurt Sjöberg. Gabriel Lecumberri d'EPPA travaille avec la Commission.